

Préambule

Le premier Comité sénatorial spécial

Le premier Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique a été établi en octobre 1986. Après des recherches, des analyses et des audiences qui se prolongèrent jusqu'en mai 1987, il déposait son rapport au mois de juillet suivant.

En substance, le Comité concluait que le gouvernement fédéral n'était pas aussi bien préparé qu'il le pourrait ou le devrait pour faire face à des menaces et des attentats terroristes sur le sol canadien ou contre des Canadiens ou des intérêts canadiens à l'étranger. Il voyait des lacunes dans l'organisation et la coordination des ministères et organismes gouvernementaux appelés à lutter contre le terrorisme et à gérer des situations de crise; entre les divers pouvoirs publics et plus particulièrement entre la GRC, d'une part, et les corps policiers municipaux et provinciaux, d'autre part. Il jugeait enfin déficientes les procédures et politiques fédérales en matière d'immigration. Le Comité a aussi examiné le rôle des médias - surtout la presse électronique - dans sa relation des attentats terroristes, et conclu à la nécessité d'améliorer les rapports de la police avec la presse et d'établir des lignes de conduite pour réduire les possibilités que les journalistes ne compromettent le succès des interventions policières, au risque de mettre des vies humaines en danger.

Le 7 avril 1989, un autocar parti de Montréal avec 11 voyageurs est détourné vers la Colline du Parlement, à Ottawa. L'affaire se dénoua rapidement et sans effusion de sang, mais la façon de procéder des policiers avant l'arrivée de l'autocar montre que certaines faiblesses et lacunes observées par le Comité deux ans plus tôt sont encore là et qu'il reste beaucoup à faire pour les corriger. Sans vouloir amoindrir le succès de la GRC, le Comité estime que l'heureux dénouement est en partie attribuable à la chance. Ce jour-là justement, les policiers et agents de sécurité étaient beaucoup plus nombreux que l'habitude sur la Colline du Parlement, à cause de la visite officielle du Président du Costa Rica. Il est donc légitime de se demander si la GRC aurait isolé le terroriste aussi rapidement dans des circonstances normales.